



## AVIS PUBLIC

### ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

#### RÉSOLUTION NUMÉRO PP-39

**PROJET PARTICULIER VISANT À PERMETTRE L'OCCUPATION  
D'UN BATIMENT INDUSTRIEL AUX FINS DE L'USAGE  
« MAISONS MOBILES (FABRICATION) » DE LA CATEGORIE "I.5",  
PREVUE SUR LE LOT 1 370 974 AU 12235, RUE APRIL**

AVIS est par la présente, donné par la soussignée :

QUE le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, par sa résolution numéro CA07 30 05 0168, a adopté lors d'une séance ordinaire tenue le 1<sup>er</sup> mai 2007, le premier projet de résolution numéro PP-39, lequel porte le titre ci-haut mentionné.

QUE conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), ce premier projet de règlement sera soumis à une consultation publique le **mercredi 23 mai 2007 à compter de 18 h 30** au Centre Le Mainbourg situé au 14115, rue Prince-Arthur, à Montréal.

QUE l'objet de ce premier projet de résolution vise à permettre l'exploitation d'une industrie de fabrication de roulottes de chantier dans un bâtiment industriel existant situé au 12235 rue April, dans le parc industriel de Pointe-aux-Trembles.

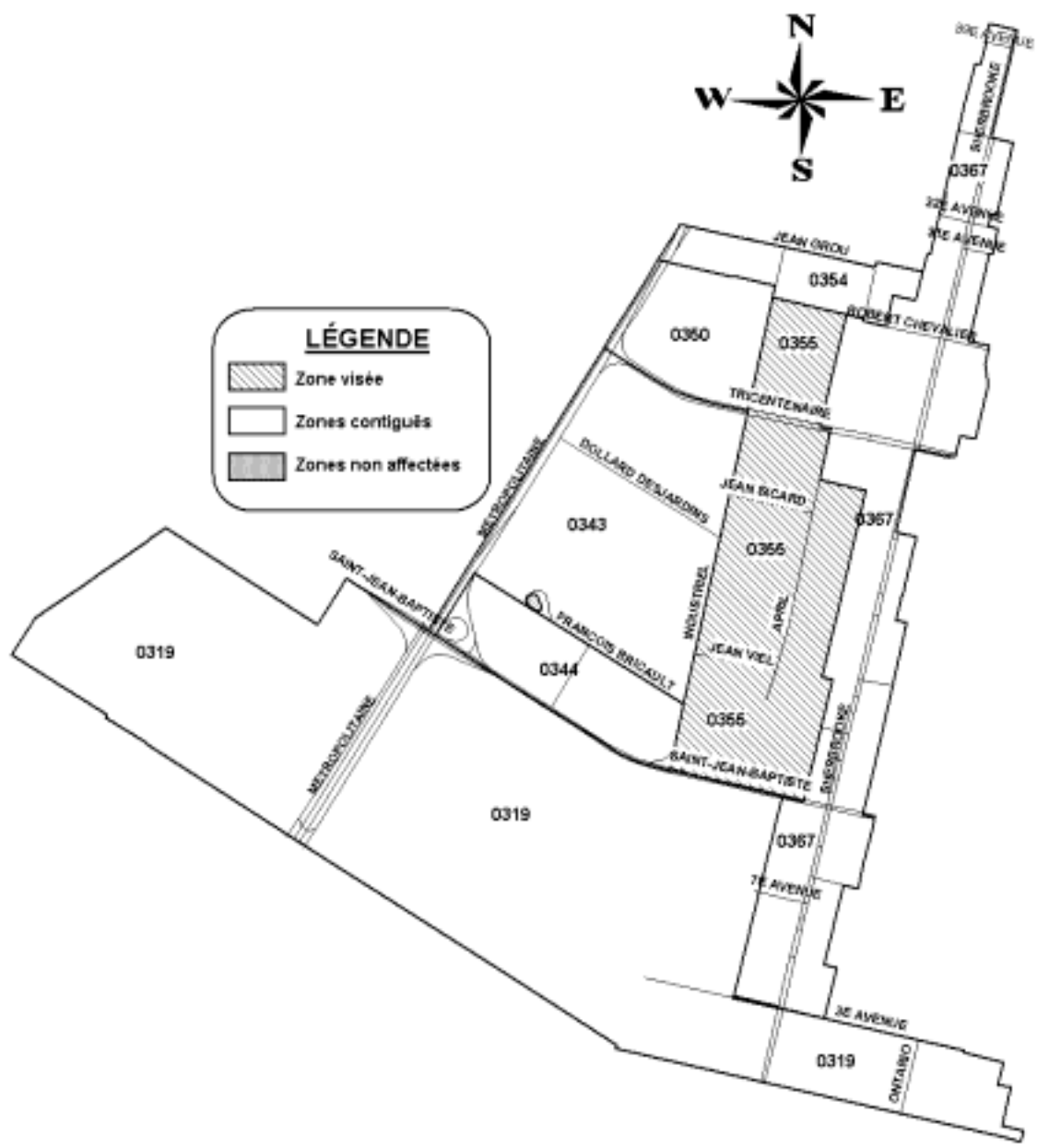
QU'au cours de cette assemblée publique, le maire d'arrondissement ou tout membre du conseil désigné par lui, expliquera le premier projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer à ce sujet.

QUE ce premier projet de résolution contient des dispositions propres à une résolution susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de résolution vise la zone numéro 0355. Les personnes intéressées de la zone visée et de ses zones contiguës numéros 0319, 0343, 0344, 0350, 0354 et 0367 telles qu'identifiées au plan ci-dessous, pourront éventuellement participer à une procédure d'approbation référendaire pour les dispositions du projet de résolution, si elles en manifestent le désir.

## RÉSOLUTION NUMÉRO PP-39 (suite)

Le plan ci-dessous illustre la zone visée et ses zones contiguës.



QUE ce premier projet de résolution et le plan ci-contre sont disponibles pour consultation au bureau d'arrondissement situé au 7380, boulevard Maurice-Duplessis, 2<sup>e</sup> étage, Montréal, aux heures régulières d'ouverture, soit du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30, ainsi que dans les bureaux Accès Montréal situés au 3445, rue Robert-Chevalier à Pointe-aux-Trembles, et au 8910, boulevard Maurice-Duplessis à Rivière-des-Prairies, soit du lundi au vendredi, de 9 à 17 heures.

Donné à Montréal, ce 9<sup>e</sup> jour du mois de mai 2007.

M<sup>e</sup> Dany Barbeau, avocate  
Directrice du bureau d'arrondissement  
et secrétaire d'arrondissement

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : [www.ville.montreal.qc.ca/rpm](http://www.ville.montreal.qc.ca/rpm).